ADPE
Centre de Formation Professionnelle

Organisme certifié
NOS QUALITÉS VOS COMPÉTENCES
QUALIT'COMPÉTENCES
CERTIFICATIONS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

FORMATIONS AUX METIERS DE BATIMENTS SECONDS ŒUVRES

Programme pédagogique de formation*

EDITION 2019

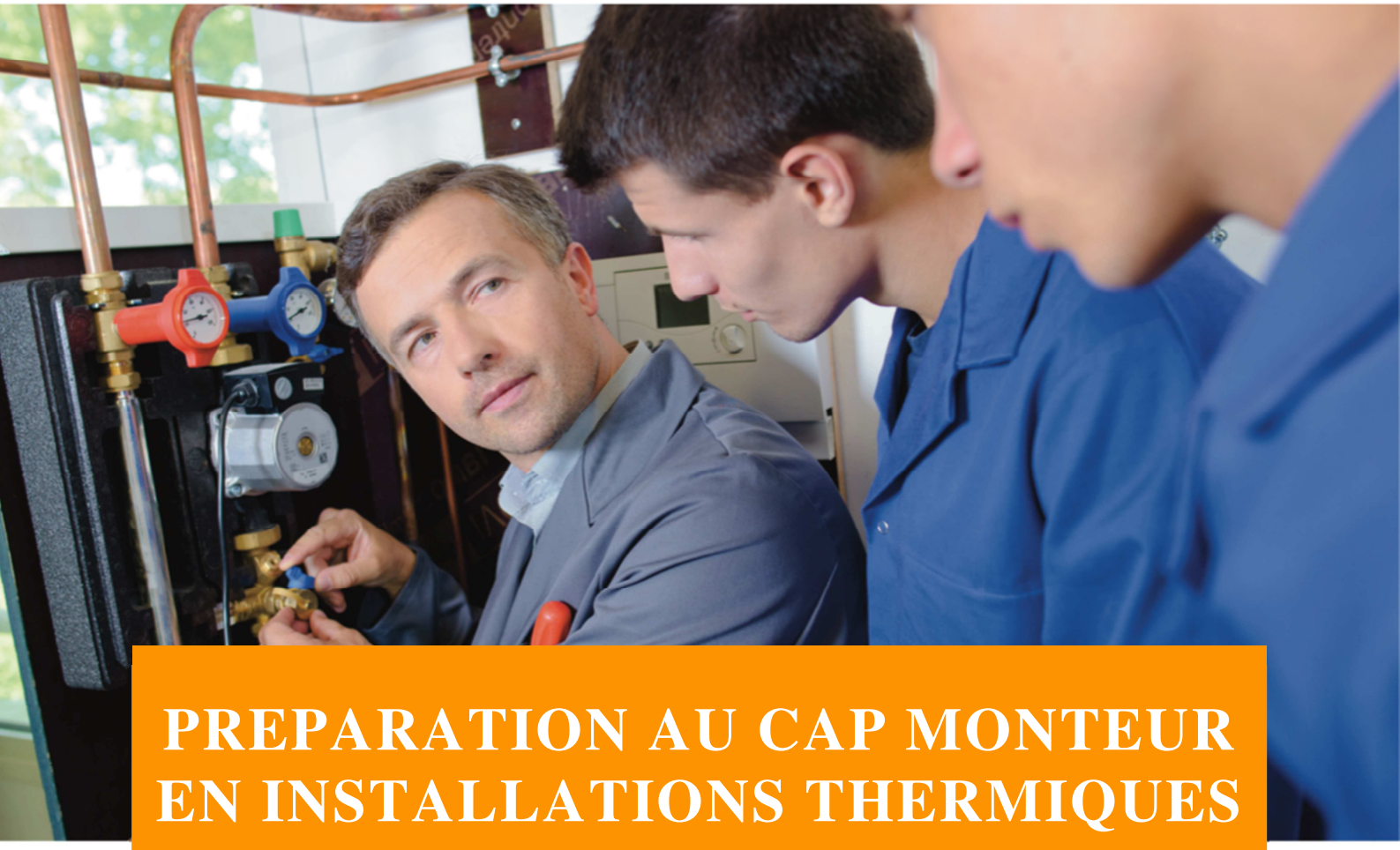

PREPARATION AU CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES

Formateurs en charge :
Mr. BEN MALEK Hassen, CAP MIS, 7 ans d'expérience
Mr. TIRDAD Mohamed, CAP MIS, 10 ans d'expérience

10-12 Avenue du Colonel Rol -Tanguy
93240 Stains - Tél : 01 49 98 44 48
Email : contact@association-adpe.com
N° activité : 11 93 06 36 9 93
Siret : 527 514 814 00021
Code NAF : 8559 A

*Etabli selon les dispositions de l'article L6353-1 code du travail

ADPE

FORMATIONS AUX METIERS DE BATIMENTS SECONDS OEUVRES

Programme pédagogique de formation*

PREPARATION AU CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS THERMIQUES**

Formateurs en charge :
Mr. BEN MALEK Hassen, CAP MIT, 7 ans d'expérience
Mr. TIRDAD Mohamed, CAP MIT, 10 ans d'expérience

*Etabli selon les dispositions de l'article L6353-1 code du travail

** **Réalisée selon les dispositions de l'**Arrêté du 1er août 2002 portant création du certificat d'aptitude professionnelle « installateur thermique »**-NOR: MENE0201889A et de ses versions actualisées.**

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
INTRODUCTION	4
DISPOSITIONS GENERALES	5
OBJECTIFS DE LA FORMATION - Objectifs généraux de la formation - Objectifs spécifiques de la formation	6
Capacités attendues et attestées d'un titulaire d'un CAP « Monteur en Installations Thermiques »	8
UNITES DE FORMATION AU CENTRE *- Unités professionnelles* *- Unités générales*	8
EVALUATION CONTINUE EN COURS DE FORMATION	11
PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	11
CONTEXTE PROFESSIONNEL	12

PREAMBULE

Le projet, pour l'équipe de l'association ADPE, s'inscrit dans une philosophie écologique et environnementale.
Sa conception prend en considération :

- Les enjeux économiques et écologiques
- Les candidats souhaitant acquérir une qualification en monteur en installations thermiques.

INTRODUCTION

L'organisme de formation ADPE s'engage à former des candidats pour le métier de monteur en installations thermiques. Ceci en partenariat avec, entre autre, le fond social européen, le pôle emploi, OPCA ainsi que tout autre organisme partageant les mêmes enjeux économiques et sociaux.

Cette formation est mise en place en vue de former des professionnels capables d'exercer le métier de monteur en installations thermiques, un métier en constante évolution et s'orientant de plus en plus vers les énergies renouvelables tel que « le solaire » et « la géothermie », ceci tout en tenant compte de la diversité des individus (âge, aptitude, motivation, évolution professionnelle, recherche d'emploi,…).

La formation est certifiée par l'obtention d'un CAP, un diplôme de niveau V. Elle se réalise suivant les dispositions générales suivantes.

DISPOSITIONS GENERALES

Niveau d'entrée : *- VI - de la 6ème à la fin de 3ème*

Prérequis : *Posséder les connaissances en français et en Mathématique*

Mode de sélection[1] : *Entretien de motivation et d'orientation & Test de niveau*

Public concerné :

- *Demandeurs d'emploi*
- Licenciés économiques
- Public dans le cadre du CPF-TP
- Salariés
- Salariés dans le cadre du CPF
- Licenciés économiques

Durée : de 6 mois à 9 mois (la réduction des parcours est appliquée selon les **Dispositions de l'*arrêtés du 26-4-1995 et du 5-8-1998 ; D. n° 92-109 du 30-1-1992- BO 17 avril 2001)*** (dont 30% du temps de la formation réalisé sous forme de stage en milieu professionnel)

La langue Français

Les effectifs : 10 stagiaires minimum – 15 stagiaires maximum par classe

Tarif : 14€ HT/h (non assujetti à la TVA)

Modes de financement possibles :

- Autofinancement/CPF
- Période de professionnalisation

Financeurs éventuels: OPCA – Employeur – Régions – Pôle emploi – CPF - Autofinancement

Fréquence des face-à-face : du lundi au vendredi : 09h00 -12h30 /13h30 – 17h

Niveau de sortie et certification : *Certificat d'Aptitudes Professionnelles (niveau V. Examen national organisé par le Ministère de l'Education Nationale)*

---

[1] **Le positionnement en début de formation, tient compte des acquis antérieurs du candidat et de ses besoins actuels de formation. A partir de cette évaluation se décide la stratégie pédagogique et la durée de la formation.**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

- Former les candidats pour exercer le métier de monteur d'installations thermiques.
  - Préparer, assembler, fixer et poser tous les éléments nécessaires à l'installation d'un équipement thermiques et/ou d'un dispositif de chauffage central.
  - Réaliser des installations de « chauffage central » et de « plomberie » dans leurs différentes applications.
  - Etre capable de comprendre des « plans », schémas et notices techniques ; tracer les emplacements des appareils et le cheminement des tuyauteries ; procéder à l'équipement, la pose des appareils et des raccords. Connaître la règlementation gaz pour vérifier la conformité des installations.
- Valider des compétences et savoirs acquis au cours de l'action par l'obtention du CAP MIT "Monteur en Installations Thermiques" et accéder à un emploi pérenne à l'issue de la formation.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront capables de réaliser des installations sanitaires dans leurs différentes applications :

- *Systèmes d'une installation thermique :*
  - Système de production de chaleur
  - Chaudière ou poêle à bois (tout type) : habitat individuel ou petit collectif,
  - Pompes à chaleur monobloc ou sans liaison frigorifique pour habitat individuel ou petit collectif,
  - Installation solaire thermique en habitat individuel,
  - Générateurs de chaleur d'une puissance inférieur 70 kW : chaudière gaz, fioul, électrique, échangeur,
  - Systèmes de production d'ECS : ballon réchauffeur, échangeur à plaques

- *Réseaux de distribution fluidique :*
  - Fluidiques : fluides caloporteurs, combustible, eau sanitaire
  - Combustible solide
  - En cuivre, acide, multicouche, PER

- *Système d'émission de chaleur :*
  - Radiateur à eau chaude, aérotherme, panneau rayonnant, plancher chauffant…

- *Système de traitement d'eau des réseaux*
  - Anti-boue, anticorrosion, antigel, filtre.

- *Installations aérauliques :*
  - Ventilation naturelle, ventilation mécanique simple flux et double flux en habitat individuel

ADPE

CAPACITÉS ATTENDUES ET ATTESTÉES D'UN TITULAIRE D'UN CAP

- Identifier l'environnement de son intervention
- Respecter les prescriptions et définition de l'ouvrage
- Mettre en œuvre les techniques de réalisations des installations thermiques des logements et équipement collectifs
- Communiquer avec les autres intervenants et travailler en équipe

UNITES DE FORMATION AU CENTRE

Au cours de sa formation, le stagiaire acquiert des connaissances théoriques et pratiques relatives à l'installation, la mise en service et au réglage de différents appareils thermiques tout en respectant les consignes de sécurité apportées pour chaque réalisation telles que le travail hors tension, respect des règles de sécurité, utilisation des équipements de protection individuels (EPI)…

Dans toutes les interventions, il restera soucieux des enjeux écologique et économique.

UNITES DE FORMATION PROFESSIONNELLES

ACTIVITES	BLOCS DE COMPETENCES	UNITES PROFESSIONNELLES
COMMUNICATION **PREPARATION**	Bloc 1 : Etude et préparation d'une intervention - Compléter et transmettre des documents - Décoder un dossier technique d'installation sanitaire - Choisir les matériels et les outillages	**UP1 Etude et préparation d'une intervention**
REALISATION	Bloc 2 : Réalisation d'un ouvrage courant - Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation - Organiser son intervention - Sécuriser son intervention - Réceptionner les approvisionnements - Equiper les appareils - Implanter l'installation thermique - Installer les supports et les appareils - Assembler et raccrocher les réseaux - Contrôler le travail réalisé	**UP2 Réalisation d'un ouvrage courant**
MISE EN SERVICE MAINTENANCE	Bloc 3 : Réalisation de travaux spécifiques - Echanger et rendre compte oralement - Réaliser une mise en service - Appliquer une procédure et maintenance préventive - Effectuer une opération de maintenant corrective	**UP3 Réalisation de travaux spécifiques**

UNITES DE FORMATION GENERALES

ACTIVITES	BLOCS DE COMPETENCES	UNITES GENERALES
	Français - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. **Histoire- Géographie et enseignement moral et civique** - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon les critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien	**UG1 Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique**
	- Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. - Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.	**UG2 Mathématiques-Sciences physiques et chimiques**
	Compétences de niveau A2 du CECRL - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère	**UG4 Langue vivante obligatoire : anglais**

EVALUATION CONTINUE EN COURS DE FORMATION

Au cours de la formation, des contrôles continus de connaissances sont prévus afin d'évaluer le niveau d'avancement pédagogique candidats. Les résultats pourront indiquer s'il y a besoin ou non d'accompagnement spécifique pour optimiser la réussite à l'examen final du CAP.

De même un CAP blanc est organisé afin de préparer les stagiaires par la mise en conditions réelles de l'examen. Les supports d'évaluations sont conçus par les formateurs en charge de la spécialité. Les épreuves terminales sont organisées par le Ministère de l'Education Nationale pour les CAP.

PERIODES DE FORMATIONS EN MILIEU PROFESSIONNEL

Objectifs et durée

Les périodes de formation en milieu professionnel sont équivalentes à 30% de la durée totale de la formation. Elles sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le CAP *Monteur Installations Thermiques.*

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel ; elle permet d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être.

Les périodes de formation en milieu professionnel seront donc organisées en interaction avec la formation donnée en centre de formation.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines. Les périodes de formation en milieu professionnel participent aux évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

A - Domaines d'intervention

Le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques (MIT) de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation. Il intervient indifféremment sur :

- Les bâtiments du secteur résidentiel (habitat individuel et petit collectif)
- Les bâtiments du secteur tertiaire, des services et de loisirs
- Les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux

Il intervient aussi tout au long de la durée de vie du bâtiment, ce qui lui impose une connaissance des principes de construction ainsi que des phases de préparation, de réalisation des travaux du bâtiment.

Dans le cadre de ses activités, le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques de CAP contribue au respect des exigences règlementaires (énergétiques, environnementales, sécurité…). Il conduit couramment ses opérations sur site en co-activité avec les autres corps de métiers. Les activités confiées au titulaire de la spécialité de monteur en installations thermiques du CAP sont impactées par les enjeux de la transition énergétique et de la transition numérique.

B - Conditions générales d'exercice du métier

Situation d'exercice

Le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques de CAP exerce ses activités en toute sécurité, pour lui et son environnement, dans tous types d'entreprises. Il réalise son travail d'après des consignes d'exécution orales et écrites transmises par sa hiérarchie.

Il communique avec son environnement professionnel (utilisateur, hiérarchie, équipe, autres intervenants) et peut être amené à utiliser des documents techniques rédigés en langue vivante étrangère, principalement l'anglais.

Pour toutes les activités professionnelles dont il a la charge, le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques de CAP effectue, en coordination avec les autres corps de métiers, les activités de préparation et de réalisation du travail qui lui sont confiées. Il contrôle ses tâches et interventions et rend compte à sa hiérarchie. Il effectue la mise en service de l'installation réalisée ainsi que des opérations simples de maintenance préventive et corrective. Il intervient sur des chantiers et sites variés et de différentes importances, qui peuvent nécessiter un ou plusieurs déplacements à la journée ou à la semaine selon l'éloignement. Les activités intègrent le développement d'attitudes professionnelles telles que la rigueur et la précision, l'esprit d'équipe, la curiosité et l'écoute.

Autonomie

Le titulaire de la spécialité monteur en installations thermiques de CAP fait preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées, dans la limite des instructions de sa hiérarchie. Il applique les modes opératoires donnés. Il choisit les outils adaptés et utilise les moyens d'exécution mis à sa disposition pour garantir la qualité de sa réalisation et le respect du délai donné.

Responsabilité

Sur les sites d'interventions, il respecte les mesures relatives à la Qualité, la Sécurité et à l'Environnement (QSE) et applique les mesures de prévention des risques professionnels prévues. Il doit identifier les dangers non prévus, alerter et appliquer les consignes de sa hiérarchie.

ADPE